

RCS : MONTPELLIER

Code greffe : 3405

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 03491

Numéro SIREN : 808 631 568

Nom ou dénomination : 111 - LA FONCIERE

Ce dépôt a été enregistré le 15/06/2023 sous le numéro de dépôt 8857



Formulaire obligatoire (art. 53 A ou 302 septies A bis du Code Général des Impôts)

IMPÔT SUR LE REVENU Bénéfices industriels et commerciaux

Exercice ouvert le 01012022 et clos le 31122022 Régime "simplifié d'imposition" ou "réel normal" Option pour la comptabilité super-simplifiée (cocher la ou les cases) Si option pour le régime optionnel de taxation au forfait (entreprises de transport maritime)

Adresse du service ou doit être déposée cette déclaration: SIE de Montpellier II 40 rue de Louvois 34080 MONTPELLIER CEDEX Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du domicile de l'exploitant si elle est différente de l'adresse de la direction de l'entreprise:

A IDENTIFICAT Identification du destinataire: SNC 111 LA FONCIERE 111 place Pierre Duhem Les centuries III 34935 MONTPELLIER N° dossier: 80863156800017 N° Siret:

B DIVERS Activités exercées (souligner l'activité principale): Aménageur Personne inscrite au répertoire des métiers (cocher la case)

Preciser l'ancienne adresse en cas de changement: le téléphone:

RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPÔT (voir renvois pag Col. 1 Col. 2)

Table with 2 columns: Description and Amount. Row 1: Résultat fiscal Bénéfice col. 1, Déficit col. 2 (report XN ou XO du 2058 A ou 370 ou 372 du 2033 B) 769 662. Row 2: Revenus de valeurs et capitaux mobiliers (compris dans les résultats ci-dessus) - Revenus exonérés de l'impôt sur le revenu à déduire: quote-part des frais et charges correspondants: Revenus nets exonérés (a - b): - Revenus soumis à l'impôt sur le revenu: Total c + d: 769 662

3 Total 4 Bénéfice imposable (col. 1 - col. 2) ou Déficit déductible (col. 2 - col. 1) 769 662

4bis Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10 % 4ter Revenus compris dans le bénéfice imposable mais exclus de l'assiette de l'acompte du prélèvement à la source (art. 204G du CGI) - Quote-part de subventions d'équipement, d'indemnités d'assurance compensant la perte d'un élément de l'actif immobilisé et des plus-values à court terme définies à l'article 39 duodecies - Moins-values à court terme définies à l'article 39 duodecies

5 Plus-values taxées selon les règles prévues pour les particuliers à long terme différée de 2 ans (art. 39 quindecies I-1 du CGI) à court terme et à long terme exonérées à long terme imposées au taux de 12,80 % dont plus-values à long terme exonérées (art. 151 septies A du CGI) dont plus-value à court terme exonérée (art. 151 septies A et 238 quindecies)

6 Exonérations et Abattements Entreprise nouvelle art. 44 sexies ZRR art 44 quinquies Zone franche d'activité art. 44 quaterdecies Jeunes entreprises innovantes art. 44 sexies A ZFU art. 44 octies et 44 octies A Zone de restructuration de la zone Bassins urbains à dynamiser (BUD) Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies Exonération de l'abattement pratique sur les plus-values long terme imposables au taux de 12,80 % sur le bénéfice professionnel Option crédit d'impôt outre-mer secteur productif (art. 244 quaterdecies V)

7 BIC non professionnels (2031 BIS sur) a - Bénéfice b - Déficit Dont les plus-values Plus-values à court terme, subventions d'équipement et indemnités d'assurance pour perte d'un élément d'actif (art 39 duodecies) Plus-values nettes à long terme imposables à 12,80 % Dont les moins-values Moins-values à court terme (art 39 duodecies) Exonération ou abattement pratique sur le bénéfice non professionnel (art. 44 sexies et suivant)

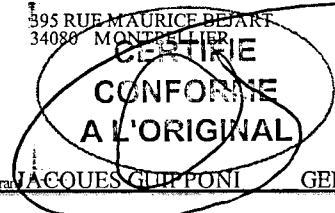
8 Régime des sociétés de personnes Cadre réservé aux sociétés de personnes dont les associés sont des personnes morales soumises à l'impôt sur le revenu et d'autres à l'impôt

9 Comptabilité informatisée L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée OUI Si oui, indication du logiciel utilisé: SAGE LIGNE 1000

CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration) Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %

ECF Designation du prestataire

CGA/OMGA Viseur ou certificateur conventionné Nom, adresse, téléphone: - Professionnel de l'expertise comptable: Cabinet MENON Frédéric 395 RUE MAURICE DEJART 34080 MONTPELLIER 0499614040 - Conseil: - CGA/OMGA, viseur ou certificateur conventionné: N° d'agrément



A MONTPELLIER le 11052023 Signature et qualité du déclarant: JACQUES GUIPONI GERANT

Les dispositions des articles 30 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relatives à l'information, aux fichiers et aux libertés, modifiées par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, s'appliquent à l'ensemble des données, des fichiers et des bases de données, y compris les données relatives à l'impôt sur le revenu.

Désignation de l'entreprise		SNC 111 LA FONCIERE		111 place Pierre Duhem		Néant <input type="checkbox"/>		
Adresse de l'entreprise		Les centuries III		34935 MONTPELLIER				
SIRET		8 0 8 6 3 1 5 6 8 0 0 0 1 7						
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent †		12		
				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		
				31/12/2022		31/12/2021		
<b>ACTIF</b>		Brut		Amortissements-Provisions		Net		
		1		2		3		
						4		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	010		012				
	Autres*	014		016				
	Immobilisations corporelles*	028	3 769 482	030		3 769 482	1 855 215	
	Immobilisations financières* (1)	040	4 995 892	042		4 995 892	4 004 904	
<b>Total I</b>		044	<b>8 765 374</b>	048		<b>8 765 374</b>	<b>5 860 118</b>	
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements en cours de production*	050	6 235 527	052		6 235 527	1 424 081	
	Marchandises *	060		062				
CAPITAUX PROPRES	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066				
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	9 176	070		9 176	
		Autres * (3)	072	1 787 475	074		1 787 475	303 599
	Valeurs mobilières de placement	080		082				
	Disponibilités	084	73 418	086		73 418	256 794	
Charges constatées d'avance *	092		094			245		
<b>Total II</b>		096	<b>8 105 596</b>	098		<b>8 105 596</b>	<b>1 984 719</b>	
<b>Total général (I + II)</b>		110	<b>16 870 971</b>	112		<b>16 870 971</b>	<b>7 844 837</b>	
<b>PASSI</b>				Exercice N NET		Exercice N-1 NET		
				1		2		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		120	12 000	120	12 000	
	Ecart de réévaluation	124		124		124		
	Réserve légale	126		126		126		
	Réserves réglementées*	130		130		130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* (13))	132		132				
	Report à nouveau	134		134				
	Résultat de l'exercice	136		136	805 949	136	(281 137)	
	Subventions d'investissement	137		137				
Provisions réglementées	140		140					
<b>Total I</b>		142		142	<b>817 949</b>	142	<b>(269 137)</b>	
Provisions pour risques et charges		<b>Total II</b>		154		154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		156	8 161 045	156	1 888 204	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		164		164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		166	573 055	166	165 027	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice (169)..... 7 294 113 )	172		172	7 318 922	172	6 060 743	
Produits constatés d'avance	174		174					
<b>Total III</b>		176		176	<b>16 053 022</b>	176	<b>8 113 974</b>	
<b>Total général (I + II - III)</b>		180	<b>16 870 971</b>	180	<b>16 870 971</b>	180	<b>7 844 837</b>	
RENOUVOIS	(1) Dont immobilisations financières à plus d'un an	190		(4) Dont dettes à plus d'un an	190	190	3 133 695	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	182	5 990 950	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	184	990	

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

**② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE N° 2033-B-SD**

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise <b>SNC 111 LA FONCIERE</b>		Exercice N° clos le <b>31/12/2022</b>		Exercice N° 1 clos le <b>31/12/2021</b>		
<b>A - RÉSULTAT COMPTABLE</b>						Néant		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209	210				
	Production vendue	} biens	dont export et livraisons	214	214			
			services * intracommunautaires	217	218	7 647		
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222	3 124 908	236	236	
	Production immobilisée *			224				
	Subventions d'exploitation reçues			226				
	Autres produits			230	416			
	Total des produits d'exploitation hors T				234 (I)	3 132 971	236	236
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234			
		Variation de stock (marchandises) *			236			
Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	1 636 537	240	1 434 846	
Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*				240	(1 686 537)	242	(1 423 846)	
Autres charges externes* :		(dont crédit bail :			242	3 179 700	244	10 620
		- mobilier :	- immobilier :					
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle et CVAE *)			243		244	19 642	246	801
Rémunérations du personnel *				250				
Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)				252				
Dotations aux amortissements *				254				
Autres charges	} dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger		256					
	} dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260					
Total des charges d'exploitation				264	3 149 342	266	22 422	
<b>- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>				270	(16 371)	272	(22 186)	
PRODUITS ET CHARGES DIVERSES	Produits financiers			(III) 280	1 207 973	(IV) 280	37 577	
	Produits exceptionnels			(IV) 290	990	(V) 290		
	Charges financières			(V) 294	385 653	(VI) 294	296 528	
	Charges exceptionnelles	Dont amortissement des souscriptions dans des innovations (art 217 octies)		347		(VI) 300	990	
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		348				
	Impôts sur les bénéfices *			(VII) 306				
<b>2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI)</b>				310 (VII)	805 949	312 (VII)	(281 137)	
<b>B - RÉSULTAT FISCAL</b> (porter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2)				314	805 949	316		
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318				
	Provisions non déductibles*			322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324				
	Divers* : dont intérêts excédentaires des comptes d'associés	écarts de valeurs liquidatives sur OPC		248		330	1 215 240	
		Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		249		251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			332				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			334				
	<b>Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime</b>				336		338	
	DÉDUCTIONS	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		986		986	
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)		987		987		987		
ZFA NG (44. quaterdecies)		345		345		345		
Zone franche urbaine (44. octies A)		987		987		987		
Créance due à report en arrière du déficit		Dédution exceptionnelle (art 39. decies I)		655		655		
		Dédution exceptionnelle (art 39. decies II)		645		645		
Dont divers		Dédution exceptionnelle (art 39. decies I)		643		643		
		Dédution exceptionnelle (art 39. decies II)		648		648		
<b>RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS</b>				352	769 662	354	1 251 528	
Déficits		Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)			356			
	Déficits antérieurs reportables :*							
<b>RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS</b> (col. 1 Déficit col. 2)				370	769 662	372		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

111 La Foncière  
Société en nom collectif au capital de 12 000 euros  
Siège social : Les Centuries III  
111 Place Pierre Duhem BP 84  
34935 MONTPELLIER Cedex 9  
808 631 568 RCS MONTPELLIER

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE  
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE  
DU 30 JUIN 2022**

L'an deux mille vingt-deux,  
Le trente juin,  
A .....,

Les associés de la société 111 La Foncière, société en nom collectif au capital de 12 000 euros, divisé en 300 parts de 40 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation de la gérance.

Sont présentes :

Société DOMINO, représentée par Jean Marc LEYGUE, titulaire de 100 parts sociales en pleine propriété  
Société H. AZORAH, représentée par Alain GUIRAUDON, titulaire de 100 parts sociales en pleine propriété  
Société LENNA INVEST, représentée par Jacques GUIPPONI, titulaire de 100 parts sociales en pleine propriété

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

~~L'Assemblée est présidée par la société DOMINO, gérante associée.~~

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**ORDRE DU JOUR**

- Rapport de gestion établi par la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rémunération des comptes courants associés.

AG

JG

JG

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2021,
- le rapport de gestion établi par la gérance,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion établi par la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

### **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

---

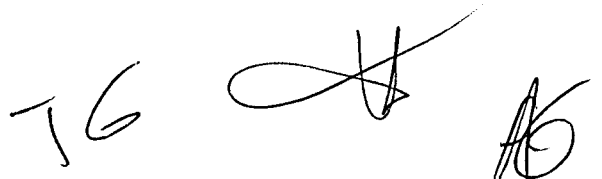
### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'élevant à -281 137 euros de la manière suivante :

**Perte de l'exercice : -281 137 euros**

- Aux comptes courants des associés à concurrence de -281 137 euros au prorata de leurs droits dans le capital

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



### TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la rémunération des comptes courants des associés à la date du 31/12/2021 au taux de 1.17 %, savoir :

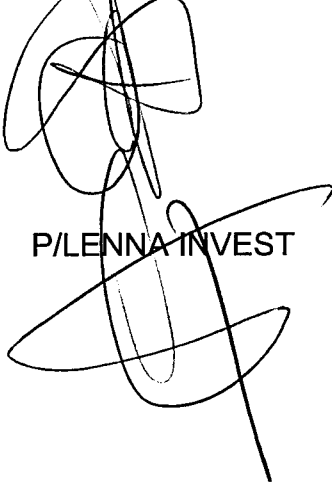
- H. AZORAH : 14 975 euros intérêts versés pour un montant à la clôture de 2 020 039 euros
- LENNA INVEST : 14 975 euros intérêts versés pour un montant à la clôture de 2 020 039 euros
- DOMINO : 14 856 euros intérêts versés pour un montant à la clôture de 2 019 920 euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

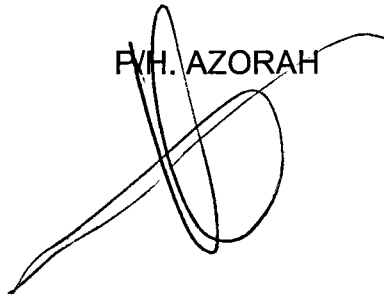
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés.

P/DOMINO

A complex, scribbled handwritten signature in black ink, consisting of multiple overlapping loops and lines.

P/LENNA INVEST

P/H. AZORAH

A handwritten signature in black ink, featuring a large, stylized loop that crosses itself, with a long horizontal stroke extending to the left.